



Compte rendu de réunion de bureau tenue le dimanche 7 juillet 2024.

Présents : - COURAULT Lydie — CHAVEROT Gilbert – FERRIERE Sylvain – GUILLOT Jean-Luc – DUCROZET Philippe - Jean LACROIX

Assistent : CHIORINO Laure

Excusés : COSTILHES Evelyne, LE ROY Annie

Jean-Luc déclare la séance ouverte à 9h30.

1. Informations Générales_(Jean-Luc Guillot)

- Tout d'abord, il informe les membres du décès de Jean-Paul PICOLET licencié au club de JA Violay et d'Henri THOMAS créateur et fondateur du club de Montrond. Un courrier sera adressé aux clubs de Violay et Montrond pour les soutenir dans ce moment difficile.

- Les mérites fédéraux : Jean-Luc a validé les demandes 2023, mais pour 2024 les demandes n'ont pas encore été effectuées donc, si les membres ont des idées, il est preneur.

- Le club de Monqui Pong a fait parvenir un mail à Jean-Luc à la suite des propos de Yannick Lutic. Il a créé un site satyrique et il dénigre le club de Monqui Pong. Jean-Luc a contacté Yannick pour lui indiquer qu'il doit mesurer ses propos, il a des fonctions au sein d'instances officielles de la ligue qui l'obligent.

Jean-Luc a fait parvenir un courrier à Monqui Pong pour les informer de la démarche qu'il a effectuée en commun avec Lucas Brottons auprès de Yannick Lutic

2. Gestion des salariés

Jean-Luc souhaite une harmonisation de la gestion des salariés que ce soit sur les demandes de congés, récupération et télétravail.

- Pour les congés, la demande doit être faite par écrit par le salarié à son référent élu. Le référent transmettra cette demande au président qui validera ou pas celle-ci. En cas de désaccord, il prendra contact avec le référent élu pour discuter et prendre une décision.

- Pour le télétravail, Jean-Luc rappelle que ce n'est pas un droit, mais simplement une convenance. Cependant il demande que les salariés soient au minimum 1 jour au siège par semaine, et que tous les salariés se réunissent 1 fois par mois au siège social de la ligue à Lyon. Le jour défini est le mardi.

Sylvain indique qu'il n'a pas mis volontairement le télétravail dans les contrats et rejoint Jean-Luc sur le fait que c'est une convenance. Si cela était un droit, la ligue devrait équiper les salariés de matériels adaptés, et participer aux consommations liées.

- Jour de récupération : Lydie pose la question sur les jours de récupération par rapport aux heures faites par Maxime. Il a demandé à Lydie une semaine de repos fin septembre, début octobre, et elle souhaite savoir si cela est possible ?

A la suite d'échange entre les élus, il est décidé que la semaine de récupération fin septembre, début octobre n'est pas validée. Lydie doit informer Maxime de poser la semaine du 9 au 13 juillet pour diminuer son nombre d'heures. Pour la saison prochaine, les heures de récupération devront être prises dans le mois qui suit au plus tard.

Lydie indique que 35h pour le développement ce n'est pas assez et qu'il faudrait envisager d'embaucher une autre personne. Sylvain prend la parole en indiquant que pour lui, la ligue a embauché un agent de développement territorial sur l'Auvergne, et par conséquent, Maxime ne devrait plus se rendre en Auvergne.

Philippe n'est pas d'accord avec cette remarque et indique que pour lui son intervention doit se faire sur tout le territoire. La planification n'est pas évidente à faire. Les visites de clubs ne se font pas quand la ligue le souhaite, mais en s'adaptant aux disponibilités des dirigeants de club.

Pour conclure ce dossier, Jean-Luc indique qu'une réunion est prévue le lundi 15 juillet pour définir les priorités de Maxime.

Jean prend la parole et informe le bureau sur le peu de présence de Nicolas sur l'Allier. Philippe précise qu'effectivement, il est intervenu sur le Puy de Dôme, le Cantal, et très peu sur l'Allier. Il va revoir le planning pour la saison prochaine.

Il est précisé aussi qu'en cas d'intervention de Nicolas dans les clubs pour du ping VR ou autre, son intervention sera facturée par le Comité du club concerné.

Une réunion est prévue début septembre pour commencer à travailler sur la pérennisation du poste

Lydie et Jean demande à recevoir les comptes rendus des interventions de Nicolas, car à ce jour rien n'est transmis. A la suite de cette question, il est décidé que le bureau recevra une copie de chaque compte rendu.

Plus personne n'ayant de questions, la séance est levée à 10h

Le Secrétaire Général
Sylvain FERRIERE



Le Président
Jean-Luc GUILLOT

